



PREFECTURE ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 54 - JUILLET 2014

SOMMAIRE

91-01 Préfecture de l'Essonne

Secrétariat Général

Arrêté N °2014198-0004 - Arrêté n ° 2014- PREF- MC-025 du 17 juillet 2014
modifiant

l'arrêté n ° 2013- PREF- MC-040 du 26 août 2013 portant délégation de signature à
Madame Brigitte BOUCANSAUD, chef de la plate- forme financière, en matière
d'ordonnancement secondaire

1



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014198-0004

**signé par
le Préfet de l'Essonne**

le 17 Juillet 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
Secrétariat Général
Mission Coordination**

Arrêté n ° 2014- PREF- MC-025 du 17 juillet 2014 modifiant l'arrêté n ° 2013- PREF- MC-040 du 26 août 2013 portant délégation de signature à Madame Brigitte BOUCANSAUD, chef de la plate- forme financière, en matière d'ordonnancement secondaire



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

MISSION COORDINATION

ARRÊTÉ

n° 2014-PREF-MC-025 du 17 juillet 2014
modifiant l'arrêté n° 2013-PREF-MC-040 du 26 août 2013
portant délégation de signature à Madame Brigitte BOUCANSAUD,
chef de la plate-forme financière, en matière d'ordonnancement secondaire

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 45 ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU les circulaires du premier ministre en date des 7 juillet 2008 et 31 décembre 2008 relatives à l'organisation de l'administration départementale de l'État ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF-MC-040 du 26 août 2013 portant délégation de signature à Madame Brigitte BOUCANSAUD, chef de la plate-forme financière, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté n° 2013-PREF-MC-040 du 26 aout 2013 susvisé est modifié comme suit :

« **ARTICLE 1er**: Délégation de signature est donnée à Madame Brigitte BOUCANSAUD, Chef de la plate-forme financière et responsable des engagements juridiques, des demandes de paiements et des recettes, à l'effet d'exécuter les décisions des prescripteurs dans le progiciel CHORUS.

À ce titre, elle est autorisée à valider les engagements juridiques, les demandes de paiement et les factures internes et externes dans l'outil.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte BOUCANSAUD, la délégation de signature qui lui est conférée ci-dessus sera exercée par Madame Marie-José BUTEL jusqu'au 22 juillet 2014, Madame Nathalie DAUSE, Madame Sandra DREUX, Madame Béatrice LYS et Madame Claire OGER. »

ARTICLE 2 : L'article 2 de l'arrêté n° 2013-PREF-MC-040 du 26 aout 2013 susvisé est modifié comme suit :

« **ARTICLE 2**: Les gestionnaires de la plate-forme financière dont les noms suivent reçoivent délégation pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS :

- Madame Marie-José BUTEL jusqu'au 22 juillet 2014,
- Madame Béatrice LYS,
- Madame Nathalie DAUSE,
- Madame Sandra DREUX,
- Madame Claire OGER. »

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PRÉFET,



Bernard SCHMELTZ